



Dispense de preavis et date de contrat

Par **tartuffe**, le **29/11/2009** à **17:22**

bonjour

j'ai pose ma demission le 1/11/09 avec une dispense de preavis

mon employeur a accepter celle ci mais en contrepartie ne me paye aucunnnes indemnitees

.j'aimerais savoir a quelle date je ne fait plus partie des effectifset quand mon contrat s'arrete il?

car mon n'employeur ne veux pas me donner mes papiers avant le 31/12/2009 date de fin de mon preavis si je l'avais effectuer est ce normal?

moi je pensez etre libre de suite et recevoir mes papiers quelques jours apres hors je n'est rien et je suis bloquee

merci de vos reponses

cordialement

tartuffe

Par **Paul PERUISSET**, le **30/11/2009** à **07:17**

Bonjour,

Puisque l'employeur vous a dispensé d'effectuer votre préavis, la date d'effet de votre démission est celle de la 1ère présentation de votre courrier.

Vous ne faites donc plus partie de l'entreprise à cette date, et la remise des documents par l'employeur au 31 décembre 2009 est parfaitement abusive.

Cordialement,

Paul.